



REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 DECEMBRE 2020

N°B-10-12-2020-6 - Visites guidées pour les groupes par l'office de Tourisme – Régularisation (Annexe)

Nombre de conseillers :

- En exercice : 30
- Présents : 25
- Votants : 26

Date de convocation : 4 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le jeudi dix décembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou se sont réunis à 18 h 00, à la salle des fêtes de Celles-sur-Belle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Membres présents : MICHELET Fabrice, COUSIN Sylvie, PICARD Marylène, PELTIER Jérôme, CHOURE Gilles, PICHON Gilles, POUVREAU Lise, GAYET Olivier, HAYE Jean-Marie, BLANCHET Philippe, CHARPENTIER Patrick, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, BARILLOT Dorick, MERCIER Sébastien, FOUCHE Patrice, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHASSIN Julien, GUERY Patrice, RAGOT Nicolas, THELLIER Odile, BINET Frédérique, BRILLAUD Chantal (arrivée à 18 h 12), SAINTIER Marie-Emmanuelle (arrivée à 18 h 14), CAQUINEAU Emmanuel (arrivée à 18 h 29)

Membres représentés : ROUXEL Patricia (pouvoir donné à CHASSIN Julien)

Membres excusés : KLINGLER Sarah, GRIFFAULT Sylvain, THIBAUT Evelyne

Membres non excusés : NIVELLE Jean-Pierre

Autres présents : PIERRE Frédéric, MILCENT David, TERRASSON Emeline, CAUGNON Alexandra

Visites guidées pour les groupes par l'office de Tourisme – Régularisation (Annexe)

Dans le cadre de la convention liant la collectivité à l'office de tourisme il est stipulé que :

« L'Office de Tourisme du Pays Mellois est l'interlocuteur commercial pour les visites de groupes. Il aura pour mission la logistique (réservation, devis, facturation) inhérente à l'organisation de ce type d'événements. Le Pays d'Art et d'Histoire du Pays Mellois assurera le guidage aux horaires convenus.

Les visites seront tarifées, l'Office de tourisme du Pays Mellois conservera 10 % du tarif, correspondant aux frais de réservation, et fournira un état tous les trimestres des visites effectuées, à la communauté de communes Mellois en Poitou, qui éditera un titre correspondant. »

La communauté de communes met des agents à disposition pour effectuer les visites ou recrute des guides à la vacation quand cela est nécessaire via le centre de gestion des Deux-Sèvres.

Les tarifs groupe de l'Office de tourisme sont, pour les groupes :

- de 10 à 14 personnes : 60,00 €
- de 15 à 19 personnes : 90,00 €
- à partir de 20 personnes : 100,00 € + 3 € (par personne supplémentaire)

- Supplément (quelque soit le nombre de personnes) :
 - o visite le dimanche : 70,00 €
 - o visite les jours fériés : 100,00 €

Lors de l'émission du titre par la collectivité, l'office de tourisme conserve 10 % du montant payé par le groupe, conformément à la convention 2018-2020.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs appliqués par l'office de tourisme du Pays Mellois dans le cadre de ces visites guidées groupe,
- APPROUVE les conditions de la commission qui lui est accordée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Le Président,

Fabrice MICHELET